RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Le Kremlin Bicêtre

Mairie du Kremlin-Bicêtre

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2025- 471
MODIFICATION CREATION DE LA REGIE D'AVANCES DES SERVICES EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION
REGIE 418

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,
Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux, en application de l'article L.2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2024-241, portant la création de la régie d'avance des services évènementiel et communication.
Considérant la nécessité d'ajouter le compte 6451 pour les dépenses des cotisations URSSAF et le compte 6458 pour les organismes sociaux.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 mars 2025

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il est institué une régie d'avances pour les achats relatifs aux évènements et à la communication de la ville.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au 10 avenue du Docteur Antoine LACROIX – 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250325-2025-471-AR
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

ARTICLE 3 : La régie paie les dépenses suivantes :

- ✓ Alimentation (compte 60623),
- ✓ Fournitures de petit équipement (compte 60632),
- ✓ Goodies, gants, tissus, fleurs, photos,... (compte 6068),
- ✓ Documentation, abonnement (compte 6182),
- ✓ Autres frais divers (compte 6188),
- ✓ Catalogues et imprimés, impression (compte 6236),
- ✓ Frais de repas, hébergement de personnes extérieures à la collectivité (compte 6238),
- ✓ Frais de déplacement de personnes extérieures à la collectivité (compte 6245),
- ✓ Frais de voyages, déplacements et missions pour un agent de la collectivité (compte 6251),
- ✓ Frais de mission et de déplacement des élus (compte 65312).
- ✓ Frais des cotisations URSSAF (6451)
- ✓ Autre organismes sociaux (6458)

ARTICLE 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires
- Chèques
- Carte bancaire

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne.

ARTICLE 6 : L'intervention du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 13 000 €.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser auprès du comptable publique d'Ivry-sur-Seine la totalité des pièces justificatives des dépenses payées dès que le montant atteint le maximum fixé à l'article 7.

ARTICLE 9 : Seul le régisseur percevra une indemnité de maniement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement, n'excédant pas deux mois, le régisseur titulaire sera remplacé par le mandataire suppléant.

ARTICLE 11 : Le Maire du Kremlin-Bicêtre et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 12 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 25 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400430-20250325-2025-471-AR
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

Le Comptable Public assignataire

Isabelle VILAPLANA

Sofiane KHOUIDHI
Inspecteur des Finances Publiques
Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine
94-96 rue Victor Hugo
94200 IVRY-SUR-SEINE

Le Maire,

Jean-François DELAGE

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE
94 - Val-de-Marne

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250923-2025-471-AR
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250325-2025-471-AR
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025